

VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALACHES

**Séance
extraordinaire
du 18 février 2020**

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le mardi 18 février à 19h, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, Mme Juliette Jalbert, M. Germain Martin, M. Alain Daigle, M. Alain Brochu, M. Charles Audet et M. Rock Rousseau, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

Cette séance fut convoquée pour les raisons suivantes :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.
2. Avis de motion règlement numéro 664, règlement amendant le règlement numéro 641 relatif au zonage.
3. Avis de motion règlement numéro 665, règlement amendant le règlement numéro 639 relatif au lotissement.
4. Avis de motion règlement numéro 666, règlement relatif aux usages conditionnels.
5. Avis de motion règlement numéro 667, règlement amendant le règlement numéro 640 relatif au règlement de construction.
6. Avis de motion règlement numéro 668, règlement amendant le règlement numéro 642 relatif à l'émission des permis et certificats.
7. Avis de motion règlement numéro 670, règlement amendant le règlement numéro 638 relatif au plan d'urbanisme.
8. Demande d'aide financière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS-EBI).
9. Demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour une prolongation du délai des travaux de mises aux normes de l'Aréna 76.
10. Avis de motion règlement numéro 671, règlement abrogeant les règlements numéro 652 et 623 concernant le programme d'aide à la revitalisation.
11. Abrogation des résolutions numéro 01-2019-011 et 08-2019-223 concernant les terrains situés sur la rue Morin (parc Lions).
12. Fermeture de la séance.

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.

02-2020-058

**Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2. **Avis de motion règlement numéro 664, règlement amendant le règlement numéro 641 relatif au zonage.**

02-2020-059

M. Charles Audet, conseiller de la Ville de Disraeli donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 664, règlement amendant le règlement numéro 641 relatif au zonage.

Dépose le projet de règlement numéro 664, règlement amendant le règlement numéro 641 relatif au zonage.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3. **Avis de motion règlement numéro 665, règlement amendant le règlement numéro 639 relatif au lotissement.**

02-2020-060

M. Charles Audet, conseiller de la Ville de Disraeli donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 665, règlement amendant le règlement numéro 639 relatif au lotissement.

Dépose le projet de règlement numéro 665, règlement amendant le règlement numéro 639 relatif au lotissement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4. **Avis de motion règlement numéro 666, règlement relatif aux usages conditionnels.**

02-2020-061

M. Charles Audet, conseiller de la Ville de Disraeli donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 666, règlement relatif aux usages conditionnels.

Dépose le projet de règlement numéro 666, règlement relatif aux usages conditionnels.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

5. **Avis de motion règlement numéro 667, règlement amendant le règlement numéro 640 relatif au règlement de construction.**

02-2020-062

M. Charles Audet, conseiller de la Ville de Disraeli donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 667, règlement amendant le règlement numéro 640 relatif au règlement de construction.

Dépose le projet de règlement numéro 667, règlement amendant le règlement numéro 640 relatif au règlement de construction.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

6. **Avis de motion règlement numéro 668, règlement amendant le règlement numéro 642 relatif à l'émission des permis et certificats.**

02-2020-063

M. Charles Audet, conseiller de la Ville de Disraeli donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 668, règlement amendant le règlement numéro 642 relatif à l'émission des permis et certificats.

Dépose le projet de règlement numéro 668, règlement amendant le règlement numéro 642 relatif à l'émission des permis et certificats

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

7. **Avis de motion règlement numéro 670, règlement amendant le règlement numéro 638 relatif au plan d'urbanisme.**

02-2020-064

M. Charles Audet, conseiller de la Ville de Disraeli donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 670, règlement amendant le règlement numéro 638 relatif au plan d'urbanisme.

Dépose le projet de règlement numéro 670, règlement amendant le règlement numéro 638 relatif au plan d'urbanisme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

8. **Demande d'aide financière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS-EBI).**

CONSIDÉRANT QUE l'Aréna 76 a plus de quarante années d'utilisation et qu'une mise aux normes est nécessaire pour la poursuite des activités de cette infrastructure ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses réparations doivent également être réalisées afin de maintenir en état ce bâtiment existant.

02-2020-065

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,**

Que le Conseil de la Ville de Disraeli autorise la présentation du projet de « Réfection Aréna 76 de Disraeli » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Disraeli à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'assurance du Ministère.

Que la Ville de Disraeli désigne Monsieur Patrice Bissonnette, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9. **Demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour une prolongation du délai des travaux de mises aux normes de l'Aréna 76.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli demandait une prolongation du délai pour réaliser les travaux de mise aux normes de l'Aréna 76 en juin 2019 (correspondance de M. Jacques Lessard datée du 18 juin 2019) ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur approuvait la demande de prolongation en octobre 2019 (courriel de M. Jérémie Couture du 22 octobre 2019) ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal annonçait en décembre 2019 lors de la présentation du budget pour l'année 2020, l'arrêt des sports de glace à l'Aréna 76 en avril 2020, car la Ville n'a plus les moyens de maintenir cet équipement en opération ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette annonce, un comité de citoyens s'est formé afin de collaborer avec les instances municipales pour la survie de l'Aréna 76 ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité ainsi que la Ville de Disraeli élaboreront un plan d'action pour trouver les fonds nécessaires pour le maintien de l'Aréna 76 ;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre la préparation, l'élaboration et la réalisation de ce plan d'action, la Ville de Disraeli a besoin de temps ;

CONSIDÉRANT QU'un délai de douze (12) mois supplémentaires reporte ainsi la date d'échéance pour réaliser les travaux au 31 décembre 2022.

02-2020-066

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,**

Que le Conseil demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de donner la chance à la Ville de Disraeli de réaliser son plan d'action avec le comité de citoyen pour maintenir les sports de glace à l'Aréna 76.

Que le Conseil aura besoin d'un délai de douze (12) mois supplémentaires à la date autorisée du 31 décembre 2021.

Que le Conseil demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de prolonger la date pour la réalisation des travaux de mise aux normes de son aréna au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10. **Avis de motion règlement numéro 671, règlement abrogeant les règlements numéro 652 et 623 concernant le programme d'aide à la revitalisation.**

02-2020-067

M. Rock Rousseau, conseiller de la Ville de Disraeli donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 671, règlement abrogeant les règlements numéro 652 et 623 concernant le programme d'aide à la revitalisation.

Dépose le projet de règlement numéro 671, règlement abrogeant les règlements numéro 652 et 623 concernant le programme d'aide à la revitalisation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

11. **Abrogation des résolutions numéro 01-2019-011 et 08-2019-223 concernant les terrains situés sur la rue Morin (parc Lions).**

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat déposée par la compagnie Construction Jos CFR inc. pour l'acquisition des lots numéro 5 515 209 et 5 575 210 n'a pas été respectée par son propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE les démarches juridiques que la Ville devrait entreprendre s'avéraient très dispendieuses pour faire respecter cette offre d'achat ;

02-2020-068

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
Et résolu,

Que le Conseil abroge les résolutions numéro 01-2019-011 et 08-2019-223 touchant la vente des lots numéro 5 515 209 et 5 515 210 situés sur la rue Morin.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

12. Fermeture de la séance.

02-2020-069

Il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

De clore cette séance spéciale à 19h15.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

M. Jacques Lessard
Maire

M. Patrice Bissonnette
Dir. Gén. / Sec.-trés.
